## Les crédits

Le secret est aussi nécesaire pour protéger certaines particularités opérationnelles du SCRS touchant à la répartition du personnel, aux méthodes d'opération et aux sources de renseignement. Tous s'accordent pour dire que le secret pour le secret ne profite à personne.

Je vous ai parlé du type de système de renseignement de sécurité que le Parlement a voulu pour répondre aux besoins de notre démocratie et j'ai aussi parlé de certaines des menaces réelles qui font des organisations de renseignement de sécurité une nécessité dans tous les États démocratiques.

Je ne fais que reprendre les mots du solliciteur général lorsque j'affirme que nous n'avons aucun motif véritable de former une commission royale d'enquête, car il existe des dispositions en place, grâce au CSARS, qui lui aussi a des pouvoirs élargis pour mener une enquête à fond.

Alors, avant de décider de quoi que ce soit, que le Comité de surveilance des activités de renseignements de sécurité ait terminé son travail et qu'il ait remis son rapport au solliciteur général dans les plus brefs délais, je crois que c'est cela à quoi nous nous attendons, nous, en tant que parlementaires, que ce rapport nous soit remis, et après nous pourrons prendre les dispositions nécessaires.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son exposé très clair. Je le félicite aussi de l'avoir fait en français, du début à la fin, pour la première fois en cette Chambre.

Si j'ai bien compris cet exposé, le solliciteur général fait comme approuver quand ce sont des mandats spéciaux et on doit se fier à la sécurité de tout cela, parce qu'on dépose à nouveau un rapport annuel chaque année.

## • (1210)

J'ai lu le rapport public de 1993. C'est un document de dix pages, écrit seulement sur la moitié des pages parce qu'on y met beaucoup de présentations très intéressantes au niveau graphisme, etc. Ce n'est pas avec un rapport comme celui-là, qui serait digne à peu près d'un travail de secondaire V de bonne qualité, qu'on peut rassurer le public sur les allégations.

Jamais le Bloc québécois n'a mis en doute la nécessité de ce service. Je pense que tout État qui se respecte doit avoir ce type de service, et cela, on ne le met pas en doute. Ce que l'on a soulevé, c'est qu'il y a des allégations et si le solliciteur général approuve tout, cela veut donc dire que le solliciteur général était au courant que quelqu'un espionnait le Parti réformiste de l'intérieur. Cela est inadmissible.

C'est en ce sens qu'on pense que les allégations doivent aller au—delà du rapport. Savez—vous qu'il est impossible de rentrer au service? Il faut à peu près une heure avant qu'ils ouvrent toutes les portes. S'ils vous voient venir, il est bien évident qu'ils ont le temps de mettre dans des classeurs à double tiroir des documents qu'ils ne veulent pas vous montrer. Il n'y a aucune garantie que le travail d'enquête est vraiment fait. Si c'est secret, top secret, et top, top, top, top secret, il est bien évident que ce n'est pas

sur la table. C'est dans des tiroirs fermés à double tour auxquels personne n'a accès.

Comment peut—on nous garantir vraiment que ce travail puisse être bien fait? Et c'est cela que l'on met en doute. C'est pour cela qu'on dit que c'est bien beau d'attendre le rapport, mais les allégations sont trop fortes. Nous nous apprêtons à vivre une période difficile au Canada. On ne se leurrera pas, mais on ne voudrait pas que se reproduisent les événements de 1970. On ne voudrait, pour aucune considération, que cela se ravive. On veut vivre cette étape difficile en adultes et dans la démocratie, non pas avec un service secret, top secret, qui va faire sauter des bombes à volonté lorsqu'il le voudra.

Comment peut-on nous garantir qu'on est à l'abri de cela aujourd'hui, monsieur le secrétaire parlementaire du solliciteur général?

M. Gagnon: Madame la Présidente, les allégations qui sont portées contre le service au CSARS vont être étudiées dans un premier temps. Ce n'est pas un rapport annuel, c'est un rapport qui va étudier les questions et les allégations qui ont été portées contre le service de renseignement par l'opposition. Je dois quand même conclure qu'il y a des membres de ce côté de la Chambre qui font partie d'un sous—comité qui étudie les allégations relatives à notre Service du renseignement de sécurité.

Je peux vous dire aussi, en réponse à la députée de Rimouski-Témiscouata, qu'une des choses que nous avons reconnue, surtout en ce qui concerne le CSARS et le Service canadien du renseignement de sécurité, c'est qu'il est inadmissible qu'on ordonne à un groupe comme celui-là d'espionner un parti politique légitime. Je crois que tout le monde en cette Chambre reconnaît que ce n'est pas le but de ce gouvernement et que si cela a déjà a été fait—je n'y étais pas à l'époque—mais je peux vous dire ceci: je comprends qu'on vit des moments difficiles, mais je suis quand même heureux de savoir que la députée reconnaît l'importance d'avoir un service de renseignement qui a pour but de s'assurer de l'intégrité du Canada, mais surtout au niveau de connaît l'espionnage industriel, technologique qu'on aujourd'hui.

Je peux assurer la députée que ce n'est pas le but du service d'espionner des groupes politiques.

## [Traduction]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je voudrais répondre à la députée du Bloc qui a dit craindre que des documents secrets soient cachés dans des tiroirs et des classeurs verrouillés. Je crois que la réalité, c'est que ces documents secrets sont diffusés par le personnel. Certains les apportent à leur domicile et les laissent dans des boîtes ouvertes, dans leur sous—sol. Nous devrions nous inquiéter de l'insuffisance des mesures prises pour protéger ces documents.

Voici ma question au secrétaire parlementaire du solliciteur général: Le député sait-il comment ces documents sont classifiés?